

ce n'est pas plus conforme à l'ordre des choses de commencer par la preuve du fait de la concession ou de la non-concession du banc et ensuite d'appliquer la loi propre à la matière au cas tel que prouvé. Pourquoi a-t-on tenu à observer un ordre renversé et même étranger à la matière des bancs de concession. La bizarrerie qui avait sans doute un motif que la Cour dévoile et qui perce malgré elle dans le jugement. Elle affecte de ne pas entrer dans la discussion de la valeur des preuves alléguées par la Fabrique tant sur le fait en question que sur le droit comparées à celles de l'adverse partie. Elle s'est contentée de copier le narré du factum de l'Appelant en grande partie où se trouvent des commentaires de témoignages indignes d'être cités et des narrations accommodées sans pudeur à sa cause et étrangères à la question. Pourquoi n'y trouve-t-on pas cette science qu'elle a développée avec profusion dans certains procès. Qu'on lise par exemple la discussion remarquable sur un testament nul selon les formes du droit Français et jugé valable selon les formes du droit Anglais. N'a-t-elle pas toujours les mêmes motifs d'honneur de juger les causes? Pourquoi cette différence de conduite?

5°. Pourquoi ne l'a-t-elle pas développée cette science dans la prétention sur le changement de titres des deux bancs et sur les honneurs qui jouent un rôle inconnu dans le droit et important dans le jugement?

6°. Pourquoi ne l'a-t-elle pas développée dans la prétention du retrait d'un banc qu'elle a reconnu avoir été seigneurial et dont elle s'est permis de détruire la permanence. C'était là une bonne occasion de paraître savant dans le droit, n'ayant d'autre intérêt que de suivre la loi pour la satisfaction d'une bonne conscience et de rendre justice à qui de droit? Pourquoi n'a-t-elle pas démontré quelle est la rigueur des conditions que le législateur a insérées dans la loi et pour quelles raisons? Et pourquoi n'a-t-elle pas étudié pour savoir si elles étaient applicables au cas soumis à sa décision ou non applicables, au lieu d'insister sur des considérations qui ne regardent que le législateur seul?